

CAP Loup

Collectif des Associations pour la Protection du Loup en France

- Accueil
- Actualités
- Les associations
- La documentation
- La pétition
- Les images

Décembre, chasse aux loups dans 45 communes

Published a day ago by Remi

En ce mois de décembre, pas moins de 45 communes sont concernées par des arrêtés préfectoraux ordonnant des « tirs de prélèvement » de loups.

L'actualité ci-dessous reprend et complète celle du 9 décembre.

La liste des communes concernées

Attention, ceci ne prend en compte que les arrêtés de « tir de prélèvement » (pouvant être réalisés très loin des troupeaux domestiques). D'autres arrêtés, très nombreux, autorisent déjà des « tirs de défense » (permettant l'abattage de loups près des troupeaux domestiques).

- Liste des communes où des chasseurs sont autorisés à tuer un loup lors d'opérations encadrées par un agent de l'État (arrêtés préfectoraux de « tirs de prélèvements » sur la base de l'arrêté ministériel du 15 mai 2013) :

Alpes-de-Haute-Provence

1 arrêté du 5 décembre ordonnant le tir d'un loup jusqu'au 20 décembre au plus tard. Communes de : La Bréole, Montclar, Selonnet, Seyne.

- Liste des communes où les chasseurs sont autorisés à tuer des loups sans encadrement par un agent de l'État (arrêtés préfectoraux de « tirs de prélèvement » sur la base de l'arrêté ministériel du 5 août 2014) :

Alpes-de-Haute-Provence

1 arrêté du 11 décembre ordonnant le tir de deux loups jusqu'au 11 janvier au plus tard. Communes de : Castellard-Meylan, Hautes-Duyes, Thoard.

Alpes-Maritimes

5 arrêtés du 20 novembre ordonnant le tir d'un nombre indéterminé de loups (dans le cadre du plafond national) jusqu'au 21 janvier, communes de : Andon, Auvare, Belvédère, Bezaudun-les-Alpes, Breil-sur-Roya, Caille, Caussols, Chateauneuf-d'Entraunes, Cipieres, Courmes, Coursegoules, Duranus, Entraunes, Escragnolles, Fontan, Gourdon, Greolieres, Guillaumes, La Bollène-Vésubie, La Brigue, La Croix-sur-Roudoule, Le Bar-sur-Loup, Luceram, Marie, Moulinet, Puget-Rostang, Roquebillière, Saint-Auban, Saint-Martin-d'Entraune, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Vallier-de-Thiery, Saorge, Sauze, Sospel, Tende, Utelle, Valdebore, Villeneuve-d'Entraunes.

Les recours juridiques

L'ASPAS, FERUS et ONE VOICE, trois associations de CAP Loup, ont déposé cinq recours en référé-suspension contre les cinq arrêtés du préfet des Alpes-Maritimes, dans le but d'obtenir leur suspension d'urgence.

← CAP Loup demande pour la troisième fois à rencontrer Ségolène Royal

- Qui sommes nous ?
- Comment nous aider ?
- Associations : comment rejoindre CAP Loup
- Les contre-vérités sur le loup
- Loup : espèce protégée
- Les tirs de loup
- Les Français et le loup
- La charte de CAP loup

Archives

- décembre 2014 (6)
- novembre 2014 (10)
- octobre 2014 (4)
- septembre 2014 (15)
- août 2014 (6)
- juillet 2014 (8)
- juin 2014 (5)
- mai 2014 (11)
- avril 2014 (5)

Derniers Tweets

- CAP Loup** ACTU Décembre : Chasse aux loups da 45 communes http://t.co/oRwEHvjxov #loup #chasse #faune #pastoralisme @CAPLoup 2 jours ago
- CAP Loup** CAP Loup demande pour la troisième fi à rencontrer Ségolène Royal http://t.co/ZE2LI57a06 #loup @RoyalSegolene #pastoralisme @CAPLoup 2 jours ago
- CAP Loup** #Décembre : #chasse aux #loups dans communes des Alpes-de-Haute-Proven et des Alpes-Maritimes http://t.co/eaPPyybfRi 3 jours ago
- CAP Loup** Une 29ème asso dans CAP #Loup : L'association RAC vient de nous rejoint Bienvenue à elle ! http://t.co/HK9oDpAOgD http://t.co/qlsgqtTeXq 4 jours ago

Suivre @CAPLoup 246 abonnés
